

Augmenter les capacités par l'éducation

Jacques Langevin

Groupe DÉFI Accessibilité



Déficiência ou incapacité?

Il existe actuellement une certaine confusion à propos de la désignation la plus appropriée pour parler d'un retard du développement intellectuel, comme le souligne le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en introduction du programme *Compétences axées sur la participation sociale* :

«Selon l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities (AAIDD), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH) ainsi que plusieurs chercheurs de ce domaine, l'emploi du terme « incapacité » serait plus approprié pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, car l'incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude. Toutefois, depuis très longtemps, le terme « déficience intellectuelle » est utilisé au Québec pour désigner ces personnes » (MELS, 2015, p. 4).

Des définitions éclairantes

Une **déficience** correspond à une atteinte organique, qu'elle soit neurologique ou génétique. Par exemple, la présence d'un chromosome en trop sur la 21^e paire de chromosomes (trisomie 21).

Alors qu'une **incapacité** est une réduction de l'aptitude à réaliser une activité comme apprendre à lire, à compter, etc.

Il est donc clair que l'étude des déficiences relève du secteur de la santé alors qu'agir sur les incapacités devrait interpeler le secteur de l'éducation.

Deux missions, une même population

Deux secteurs de recherche, un en santé et l'autre en éducation, travaillent à prévenir les déficiences ou à réduire leurs conséquences.

Par exemple, en santé, le Centre intégré en neuro-développement du CHU Ste-Justine a pour mission la réduction des déficiences neurologiques ou génétiques qui peuvent nuire au développement de l'enfant par le dépistage et le diagnostic précoce.



CIRENE

CHU Ste-Justine



En éducation, le GDA a pour mission la réduction des incapacités à apprendre des habiletés cognitives essentielles au développement de l'autonomie, comme lire, compter, etc., par des adaptations pédagogiques appropriées.

Groupe DÉFI Accessibilité

Tout se joue en bas âge

En santé

L'enjeu réside dans le dépistage et le diagnostic précoce, ainsi que dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

En éducation

L'enjeu réside dans les fondements scientifiques d'une intervention de qualité et dans le développement d'innovations pédagogiques en mesure d'aider ces élèves à apprendre les habiletés essentielles à l'autonomie et à la participation sociale. Il faut en particulier agir massivement en bas âge parce que c'est entre 3 et 12 ans que les habiletés les plus importantes doivent être maîtrisées pour éviter un retard trop insurmontable au secondaire, ce qui mènerait à l'analphabétisme et à la dépendance à l'âge adulte.

Devenir spécialiste des incapacités

Le secteur de l'éducation n'a aucune compétence dans les déficiences neurologiques ou génétiques.

Par contre, il a tout intérêt à adopter la désignation *incapacités intellectuelles* et à se réclamer spécialiste dans l'augmentation des capacités à réaliser des activités cognitives essentielles. C'est particulièrement important pour l'orthopédagogie qui est bien placée pour développer des fondements scientifiques et des applications pratiques à cette fin.

Adopter la désignation *incapacités intellectuelles*, c'est mettre fin à un retard scientifique de 25 ans en éducation.

Pour en savoir plus:

American Association on Intellectual and Developmental Disabilities (AAIDD). (2007).

<http://www.aamr.org/>

Fougeyrollas, P., Bergeron, H., Cloutier, R., Côté, J., St-Michel, G. (1998). *Classification québécoise : Processus de production du handicap*. RIPPH, Québec.

MELS (2015). *Programme éducatif CAPS – Compétences axées sur la participation sociale* Repéré à

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Programme CAPS f.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Programme_CAPS_f.pdf)

Organisation mondiale de la santé (2002). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé.

Centre intégré du réseau en neuro-développement de l'enfant (CIRENE) :

www.chusj.org/neurodeveloppement